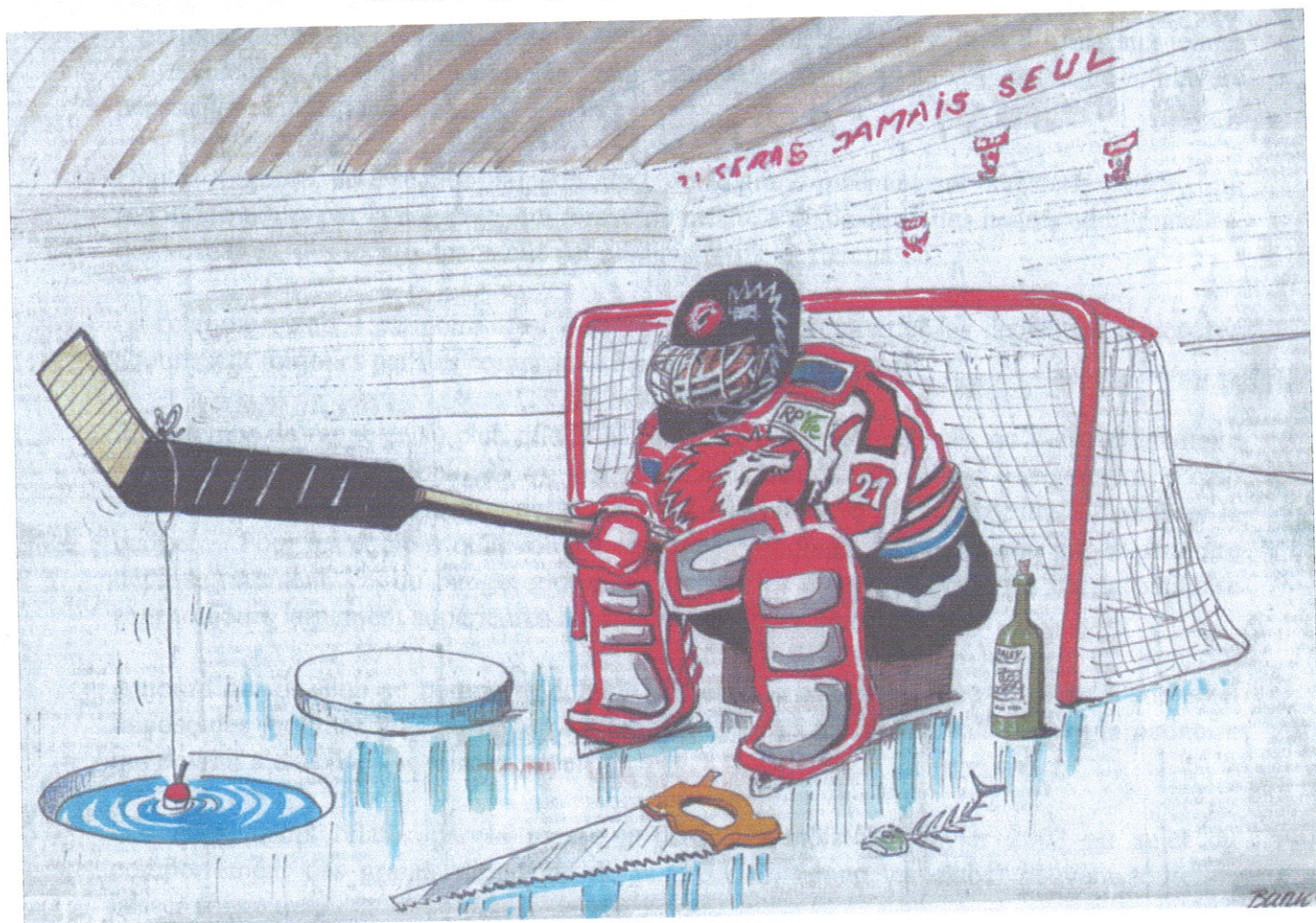


Rêve d'été ...



... ou « animation » des sports de glace

E d i t o ...

Partenaire ... vraiment ?

Afin que le hockey sur glace se développe véritablement et de manière harmonieuse, deux éléments sont à prendre en considération :

- Le club qui offre l'encadrement technique et pédagogique, les entraîneurs chargés de mettre en valeur le potentiel des joueurs, d'inculquer des notions tactiques, de motiver les joueurs et de les confronter à d'autres équipes à travers les compétitions.
- L'autre élément, c'est la patinoire, l'infrastructure indispensable à la pratique du hockey. Pas de patinoire, pas de hockey sur glace!

Depuis de nombreuses années, les Directeurs de patinoires sont à la recherche d'un « partenariat véritable » avec les clubs. Pour mener à bien la « mission » d'offrir aux jeunes les meilleures conditions possibles, une complémentarité « club – patinoire » s'avère nécessaire et indispensable...

Depuis toujours, pour le club, la patinoire c'est le grand méchant qui déteste le hockey, qui répond toujours par la négative, qui refuse de mettre à disposition des heures additionnelles, des vestiaires, des locaux techniques et administratifs, et j'en passe...

La relation « club – patinoire » est difficile, souvent agressive et les demandes et accords aboutissent toujours par des compromis insatisfaisants pour tous.

Il est temps de rappeler au club que la patinoire ne lui appartient pas, qu'il est un locataire privilégié et qu'il a des obligations, des comptes à rendre. On entend très souvent le club déclarer que le prix de location de la glace est exorbitant, d'où la difficulté d'équilibrer le budget... Pour les équipes qui évoluent en Ligue Nationale, le loyer perçu par la patinoire dépasse rarement 2% du budget global du club et les prestations offertes par la patinoire sont toujours largement supérieures au montant du loyer demandé!

Aujourd'hui, le club se comporte comme s'il était le « propriétaire » des installations. Il impose des modifications du règlement technique sans consulter préalablement la patinoire qui devrait s'exécuter, se taire et payer...

Les événements relatés par la presse à partir du mois de janvier 2003 au sujet du comportement des grands dirigeants de la L.S.H.G. (donc les clubs) peuvent toutefois laisser songeur...